

PROCÈS-VERBAL

de l'assemblée publique de la Commission sur les services aux citoyens tenue le jeudi 25 mai 2006.

Première séance

tenue le jeudi 25 mai 2005 à 19 h, à l'hôtel de ville, 275, rue, Notre-Dame Est, à la salle du conseil.

Objet : Consultation en vue l'élaboration d'un programme de propreté à Montréal

SONT PRÉSENTS :

- M. Jean-François St-Onge, président
Arrondissement d'Achatsic-Cartierville
- Mme Mary Deros, vice-présidente
Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension
- M. Ross Blackhurst
Arrondissement de Lasalle
- M. Maurice Cohen
Arrondissement de Saint-Laurent
- Mme Suzanne Decarie
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles
- Mme Clementina Teti-Tomassi
Arrondissement de Montréal-Nord
- M. Frank Venneri
Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

EST ABSENT (absence motivée) :

- M. Sylvain Lachance
Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Sont également présents, de l'Unité de propreté et d'entretien, M. Yves Girard, directeur; M. Raymond Carrier, conseiller; M. Alain Charbonneau, chargé de communications. Mme Marie-Josée Cencig, conseillère politique.

Assistance : 30 personnes

1. Ouverture de la séance

À 19h03, le président, M. Jean-François St-Onge, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes dans la salle. Il présente les membres de la commission et le directeur de l'Unité de propreté et d'entretien, M. Yves Girard.

Le président rappelle l'engagement de l'Administration pour une ville plus propre et plus belle et il explique que la Commission sur les services aux citoyens amorce ce soir son programme d'activités avec une consultation en vue de l'élaboration d'un programme de propreté à Montréal. Il explique ensuite le déroulement de la soirée. La commission accueillera les questions, commentaires et suggestions des citoyens et les questions de ses membres après la présentation des représentants de l'Unité de propreté et d'entretien. Le président explique son rôle qui consiste à diriger l'assemblée et il invite les personnes présentes à se conformer à quelques règles dans le but de faciliter le déroulement de l'assemblée.

Le président décrit les divers moyens utilisés afin d'informer les citoyens de la tenue de l'assemblée : avis public, communiqué de presse et invitation. Il mentionne les travaux subséquents de la commission qui discutera de ses recommandations et les déposera au conseil municipal du 19 juin prochain. Il appartiendra par la suite au conseil et au comité exécutif d'accorder les suites appropriées à ces recommandations.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait lecture de l'ordre du jour et sur une proposition de M. Maurice Cohen, appuyée par Mme Mary Deros, celui-ci est adopté à l'unanimité.

3. Élaboration d'un programme de propreté à Montréal

Le président, M. Jean-François St-Onge, invite M. Frank Venneri, conseiller associé à M. Marcel Tremblay, responsable des services aux citoyens, à adresser quelques mots à l'assistance. Brièvement, celui-ci fait état des efforts accomplis depuis la mise en place du plan d'action pour l'année 2006. Il annonce la venue des brigades de propreté le 2 juin prochain et explique ce que comprend la propreté. Il mentionne la démarche de réflexion en cours et l'intention de l'Administration de se doter d'un programme de propreté.

Le président, M. Jean-François St-Onge, remercie M. Venneri et il invite M. Girard à débiter sa présentation.

D'entrée de jeu, M. Girard présente les conclusions du rapport d'un groupe de travail formé en 2005 dont il rappelle le mandat. Le rapport comporte certaines pistes d'orientation constituant la base du plan d'action 2006.

L'activité propreté comprend deux phases distinctes correspondant aux changements opérationnels de la Ville établis à dates fixes soit du 15 mars au 15 novembre pour la période estivale et du 15 novembre au 15 mars pour la période hivernale. Le groupe de travail a ensuite classifié les problématiques observées en fonction de trois axes :

- les comportements des citoyens ;
- l'organisation du travail ;
- la réglementation en vigueur et du volet inspection.

Parmi les comportements problématiques des citoyens, citons les dépôts illicites d'encombrants, matériaux et autres objets sur la voie publique, dans les ruelles, dans les parcs et sur les terrains vacants; l'affichage sauvage et les graffitis; la propreté de la voie publique (papiers, rebuts) et celle des terrains privés.

Les problématiques observées en regard de l'organisation du travail concernent notamment les délais de collecte des encombrants et des paniers de rues, l'absence de standardisation de la collecte des déchets, la malpropreté découlant du bac ouvert utilisé pour la collecte sélective, la gestion des déchets à la suite d'événements publics, la malpropreté autour des stations de métro et abribus, et enfin, l'absence de concertation entre les différents acteurs et le manque d'équipements.

Quant à la réglementation, elle n'est pas uniforme sur le territoire de la Ville, elle n'est

pas suffisamment sévère, les délais de poursuite sont trop longs et on constate un manque de rigueur au niveau de l'application.

Au terme de cet exercice, le groupe de travail recommandait, à court terme, la mise en place d'une campagne de propreté et des actions concertées afin de réduire l'affichage sauvage et les graffitis, l'amélioration de la propreté aux abords des stations de métro et aribus et la sensibilisation des citoyens. À moyen terme, le groupe propose la révision de la réglementation et celle de la fonction inspection, l'expérimentation de nouveaux types de contenant pour la collecte sélective, une meilleure planification des besoins en équipement ainsi que la bonification des opérations dans certains secteurs critiques dont le centre-ville.

Les recommandations à long terme visent l'adoption d'une Politique montréalaise de propreté, la mise en place d'un nouveau modèle organisationnel de livraison de service et le développement d'un réseau de partenaires.

M. Girard présente ensuite le Plan d'action 2006. Il mentionne que, le printemps dernier, la Ville de Montréal s'est dotée de l'Unité de propreté et d'entretien et a annoncé son Plan d'action pour l'année 2006. Un budget de 10M\$ est octroyé à l'activité propreté cette année et ce montant représente un ajout d'environ 20% au budget actuel de cette activité évalué à 56M\$.

Le budget de 10M\$ est réparti comme suit : 3M\$ aux arrondissements, au prorata de leur budget d'opération, et 7M\$ aux secteurs prioritaires dont le centre-ville tel que défini au décret 1229-2005 sur l'agglomération de Montréal. Le premier volet du Plan d'action propreté 2006 permet l'embauche de 120 étudiants, cols bleus et cols blancs pour les brigades de propreté et de 28 inspecteurs additionnels sur le territoire de la Ville. Les brigades ont pour mission d'assurer la propreté sur le domaine public et peuvent collaborer à divers événements organisés au cours de l'été dans les arrondissements.

Le deuxième volet du plan d'action porte sur l'embellissement de la Ville et prévoit la plantation de 10 000 arbres au cours des 4 prochaines années. Le troisième volet vise l'expérimentation de nouveaux bacs de recyclage dotés d'un filet dans l'arrondissement de Ville-Marie. Parmi les autres actions, 5.5M\$ seront consacrés au centre-ville afin d'augmenter le nombre d'inspecteurs et développer un partenariat avec les résidents et les organismes. Ainsi, une somme de 1M\$ sera consacrée à l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé.

Le président, M. Jean-François St-Onge remercie M. Girard.

4. Période de questions et d'interventions des citoyens

Le président, M. Jean-François St-Onge, rappelle les règles d'assemblée et invite la première personne inscrite à prendre la parole.

1. Mme Pascale Fleury, Eco-quartier Pointe Saint-Charles, et Mme Isabelle Debras, Comité environnement et propreté Pointe Saint-Charles

Mme Fleury et Mme Debras déposent deux mémoires. Elles suggèrent de rationaliser les opérations de rue : par exemple, interdire le stationnement sur un côté de rue de 8h à midi afin que les citoyens déposent dans la rue recyclage, encombrants, compostage et ordures. Elle suggèrent ensuite de procéder aux collectes dans l'ordre suivant : recyclage dans un sac bleu, encombrants, compost dans un sac brun et déchets dans un sac noir. L'avantage de cette procédure est qu'elle permet de ramasser tout ce qui reste après les trois premières collectes. Par la suite, le balai mécanique nettoie la rue qui ainsi reste propre plus longtemps. Elles suggèrent de fournir les sacs dans les quartiers populaires. Elles mentionnent avoir déposé ce projet auprès de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Leur deuxième suggestion vise une modification de la réglementation à l'égard de la publicité ensachée. Elles soulignent que ce type de publicité représente une

grande source de malpropreté sur les domaines public et privé. Elles suggèrent que les citoyens qui souhaitent recevoir de la publicité ensachée soient invités à se munir d'un auto-collant à cet effet à l'inverse de la situation actuelle où ce sont les citoyens qui n'en veulent pas qui doivent afficher un auto-collant.

Mme Deros et M. Cohen ont des questions d'éclaircissement et M. Venneri soulève la question de la responsabilisation des citoyens.

2. Mme Marie-Carmen Tagliero, Eco-quartier Peter McGill

Mme Tagliero dépose copie d'un rapport de recherche relatant les problématiques observées dans le district Peter McGill. Les conclusions du rapport sont les suivantes : la réglementation est inapplicable car les délais sont trop longs et la mobilité de la population est trop grande. Il est suggéré de revenir à l'ancienne réglementation montréalaise, notamment l'article 40 du règlement 270 imputant au propriétaire la responsabilité de la propreté sur son terrain. Elle suggère également d'obliger les propriétaires de petits immeubles dotés d'une entrée commune à fournir une salle de déchets ou un contenant scellé à cet effet.

M. Venneri explique que les arrondissements sont, depuis 2002, responsables de l'application des règlements.

3. M. Paul-Antoine Troxler, Regroupement de service des Éco-quartiers (RESEQ)

M. Troxler souligne la contribution de plusieurs personnes à diverses corvées de nettoyage. Toutefois, il déplore que les fautifs, responsables des dépôts sauvages, s'en tirent facilement. Il suggère d'accentuer le partenariat Ville-Éco-quartier; ce dernier étant responsable de la sensibilisation et la Ville, de l'application de la réglementation. Il explique que les Éco-quartiers disposent de précieuses connaissances locales toutes indiquées pour sensibiliser la population. M. Troxler souhaite que la Ville reconnaisse l'expertise et la contribution des Éco-quartiers et les implique en amont de la mise en œuvre du programme de propreté.

M. Troxler suggère ensuite d'aborder la gestion des déchets en fonction d'un ensemble et il préconise l'approche des 3R : Réduire, recycler et réutiliser. Il demande d'appliquer le règlement 1999 obligeant les citoyens à recycler. Il suggère enfin, comme citoyen, de réagir à des situations où l'on constate un geste de malpropreté.

Le président, M. Jean-François St-Onge, s'enquiert du mandat du RESEQ et la vice-présidente, Mme Mary Deros, demande si le service y est représenté.

Le RESEQ regroupe 8 Éco-quartiers sur 10 et se veut un mécanisme de concertation et partage auquel le service n'est pas toujours représenté.

M. Venneri souligne l'importance du partenariat des Éco-quartiers.

4. Mme Huguette Turcotte

Mme Turcotte fait état de sa situation personnelle. Propriétaire d'un immeuble comprenant 38 logements situé à proximité de 2 écoles secondaires, Mme Turcotte déplore l'absence de poubelles près de celles-ci ce qui entraîne un grand nombre de déchets sur la rue et sur les terrains privés dont le sien. Elle dit avoir demandé à l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce d'installer des poubelles et on lui aurait répondu que la Ville n'installait pas de poubelles sur les rues résidentielles. Elle suggère également l'utilisation d'un type de bacs à recyclage (360L) différent car les bacs actuels sont trop hauts pour vérifier si des déchets y ont été jetés. Elle suggère le modèle utilisé par le Musée des sciences comprenant 3 compartiments : papier, plastique/verre et déchets.

Le président, M. Jean-François St-Onge, lui suggère de s'adresser à son conseiller municipal et M. Girard souligne qu'il n'y a pas de règles à ce sujet, les poubelles

étant installées dans les lieux où il y a génération de papiers. M. Cohen fait remarquer que l'installation de poubelles sur les rues résidentielles suscite d'autres problèmes comme celui du dépôt des petits sacs blancs que les citoyens accrochent à ces poubelles plutôt que de les déposer en bordure de rue pour la collecte des ordures ainsi que le dépôt de petits sacs contenant des excréments de chien. La vice-présidente, Mme Deros, mentionne que son arrondissement est aux prises avec cette problématique et elle encourage Mme Turcotte à contacter l'Éco-quartier de son secteur. M. Venneri lui suggère de se procurer une copie du règlement de l'arrondissement au bureau Accès Montréal local.

5. Mme Geneviève Rivard, Éco-quartier Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles

Mme Rivard constate que l'accent est mis sur le centre-ville. Elle fait état d'une problématique particulière à son arrondissement en raison du grand nombre de terrains vagues, soit les dépôts sauvages. Elle annonce que 25 corvées sont prévues cet été et elle souligne qu'il n'est pas facile de mobiliser les citoyens afin qu'ils participent à ces activités. Elle s'enquiert d'une possible contribution des brigades de propreté aux corvées de nettoyage prévues dans l'arrondissement.

M. Girard précise que chaque arrondissement a la responsabilité de mobiliser ses équipes de bénévoles pour les corvées. L'Unité de propreté et d'entretien exerce un rôle de coordination et offre un soutien additionnel lors de celles-ci. Il suggère de contacter Mme Jenifer Maduro, responsable du calendrier des événements.

Mme Decarie mentionne qu'elle connaît bien la problématique des dépôts sauvages et elle déplore qu'on ne puisse identifier les coupables.

6. M. Gilles Déziel

M. Déziel fait état de l'état du terrain de l'ancienne voie ferrée de la rue Victoria à Pointe-aux-Trembles où le gazon pousse et les déchets s'accumulent. Il s'enquiert des responsables de l'entretien et il demande d'appliquer la réglementation.

M. Girard fournit les explications concernant la propreté des domaines public et privé ainsi que la gestion des collectes. Il ajoute que la Ville de Montréal dispose de 49 inspecteurs auxquels s'ajoutent, pour la période estivale et grâce au programme de propreté, 28 nouveaux inspecteurs. Le président, M. Jean-François St-Onge, souligne qu'il y aura ainsi davantage d'inspecteurs pour appliquer la réglementation et remettre des constats d'infraction. La vice-présidente, Mme Mary Deros, précise toutefois qu'en l'absence de preuves, l'inspecteur ne peut rien faire c'est pourquoi il faut sensibiliser et intervenir régulièrement. Mme Decarie connaît bien le dossier de la voie ferrée à Pointe-aux-Trembles, elle mentionne que la Ville a la responsabilité de faire appliquer le règlement mais qu'elle ne dispose pas du personnel pour le faire. À ce sujet, M. Frank Venneri souligne les responsabilités des arrondissements.

7. Mme Chantal Rouleau, Comité ZIP Jacques-Cartier et M. Luc Bergeron, Comité ZIP Ville-Marie

Mme Rouleau explique le mandat des comités ZIP (zones d'intervention prioritaire). Ce sont des tables de concertation régionales mises sur pied pour la réhabilitation et la protection du fleuve Saint-Laurent et de la Rivière des Prairies. À Montréal, onze arrondissements sont riverains du fleuve ou de la rivière et la Ville compte 130 km de berges publiques. Montréal a un énorme potentiel nautique mais il y a plusieurs sites à nettoyer. Il faut impliquer les citoyens pour que cessent les dépôts sauvages. Mme Rouleau fait état d'une liste de 30 sites à nettoyer et elle demande d'intégrer la propreté des berges au programme montréalais de propreté. Elle s'enquiert enfin des détails du budget de 3M\$ consenti aux arrondissements et demande d'apporter une attention particulière aux berges.

Le président, M. Jean-François St-Onge, donne les détails des mécanismes de décentralisation des sommes consenties à la propreté. M. Frank Venneri souligne que la revitalisation des berges relève des arrondissements et il cite l'exemple de

l'arrondissement de Lachine ajoutant que le réseau bleu relève de la responsabilité de Mme Helen Fotopulos. M. Girard précise que les berges font partie de l'inventaire du domaine public.

M. Bergeron demande d'inclure le nettoyage des berges et des éco-territoires au programme de propreté. Il mentionne qu'on retrouve dans les éco-territoires de nombreux déchets dont des pneus. Il poursuit en faisant remarquer qu'il faut un milieu sécuritaire pour amener les gens sur le bord de l'eau tout comme il faut les impliquer pour qu'ils cessent de jeter des déchets sur les berges. Il cite l'exemple de l'arrondissement de Verdun qui consacre une personne/année à l'organisation de la corvée annuelle de nettoyage des berges et il annonce qu'il déposera sous peu un projet à la commission.

La vice-présidente, Mme Mary Deros, remercie M. Bergeron et l'encourage à déposer son projet auprès de Mme Fotopulos car il importe que ce réseau soit développé pour les montréalais. Mme Decarie abonde dans le même sens soulignant qu'il faut redonner aux citoyens la beauté et la propreté des berges. Quant à M. Frank Venneri, il prend un engagement à l'égard du nettoyage des berges.

8. Mme Micheline Laporte, Éco-quartier Sault-au-Récollet

Mme Laporte décrit ses activités de surveillance de l'état de propreté de l'aire d'exercice canin, du parc et de la rue Fleury. Elle demande que les arrondissements voisins s'occupent également de la propreté de la rue Fleury.

Le président, M. Jean-François St-Onge, salue son bénévolat et répond que l'implication citoyenne pourrait être suscitée par les arrondissements voisins.

9. M. Pierre Vaillant, Éco-quartier Sault-au-Récollet

Coordonnateur de l'Éco-quartier local depuis onze ans, M. Vaillant estime que la responsabilité de la Ville est de tout mettre en œuvre pour l'atteinte de normes qui sauront satisfaire les citoyens. Ainsi, les rues commerciales et artères principales doivent être impeccables et il appartient aux citoyens de veiller à la propreté des rues résidentielles en ramassant occasionnellement un détritrus. Il suggère la création d'une unité spéciale de propreté pour la réalisation d'actions ciblées, par exemple une équipe SWAT pour les dépôts sauvages et les cas lourds. Il souligne l'efficacité de la collecte des ordures ménagères et précise que la délinquance diminue avec la collecte de jour. Il constate que la fréquence de nettoyage des abribus a augmenté. Il estime que la Ville devrait davantage faire preuve de créativité, qu'elle devrait définir le niveau d'entretien acceptable, revoir la gestion des encombrants et appliquer la tolérance zéro concernant le recyclage. En terminant, il souligne le rôle de sensibilisation des jeunes dans les écoles exercé par les groupes communautaires et il annonce qu'il déposera auprès des membres de la commission le plan de nettoyage des graffitis présenté en 2000.

M. Girard souligne que les commentaires de M. Vaillant alimentent le programme de propreté. La vice-présidente, Mme Mary Deros, constate que M. Vaillant a dressé un bon résumé des problématiques concernant la propreté. Mme Decarie rappelle que la propreté c'est l'affaire de tous et elle soulève la question de l'éducation des jeunes ainsi que le rôle de l'Éco-quartier. M. Ross Blackhurst fait état des recours dont disposent les arrondissements pour intervenir à l'égard des citoyens ne se conformant pas à la réglementation en vigueur.

10. M Gaudreault

M. Gaudreault suggère l'utilisation de bacs tombeaux dotés de 4 compartiments. Il constate la grande mécanisation des opérations et demande s'il y a toujours des bras, c'est-à-dire des cols bleus pour ramasser. Il déplore que les voies ferrées constituent les plus grandes poubelles de la Ville et il suggère d'affecter à leur nettoyage les prestataires de la sécurité du revenu ou d'assurance-emploi aptes au travail.

M. Girard explique les gains d'efficacité découlant de la mécanisation. Il précise que des employés manuels, munis de charriots, seront affectés, cet été, à l'entretien du domaine public au centre-ville.

5. Période de questions des membres de la commission

Le président invite, à tour de rôle, les membres de la commission à s'exprimer.

La vice-présidente, Mme Mary Deros, soulève la question du partage des compétences entre la Ville centre et les arrondissements concernant notamment les nids-de-poule. Elle souligne les besoins des arrondissements en termes d'inspecteurs aux fins d'intervention sur le domaine privé. Elle relate la difficulté d'obtenir des preuves solides ainsi que l'acquiescement trop fréquent des citoyens en cour municipale. Bien que la Ville consente un effort additionnel au centre-ville, elle signale que des quartiers multiethniques, densément peuplés, pourraient aussi faire l'objet d'efforts additionnels.

M. Girard rappelle l'investissement, évalué à 3M\$, de la Ville centre pour le réseau artériel relevant de sa compétence ce qui explique les interventions concernant les nids-de-poule.

M. Blackhurst souligne la qualité de la présentation.

M. Cohen félicite M. Girard et son équipe. Il remercie les citoyens ayant exprimé leurs suggestions.

Mme Decarie craint le dédoublement des tâches. À son avis, la sensibilisation du public revient à l'Éco-quartier et l'application de la réglementation, à la Ville. Toutefois, s'il n'y a pas suffisamment d'inspecteurs, elle demande qui appliquera la réglementation.

M. Girard précise qu'il faut respecter les champs de compétence des arrondissements et il ajoute que les organismes mandataires du programme Éco-quartier relèvent des arrondissements.

Mme Teti-Tomassi remercie tous les intervenants. Elle appuie les revendications des citoyens et ajoute que si chacun faisait sa part, il serait possible d'obtenir de bons résultats.

Toutes les personnes souhaitant s'exprimer ayant été entendues, le président, M. Jean-François St-Onge, remercie les personnes présentes et annonce l'ajournement de l'assemblée.

6. Ajournement

À 22h05, sur une proposition de M. Maurice Cohen, appuyée de Mme Mary Deros, l'assemblée est ajournée au 31 mai, à 19h, à la salle 202 de l'Édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est. .

Deuxième séance

tenue le mercredi 31 mai 2006, à 19h, à l'Édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, salle 202

Objet : Délibérations et adoption des recommandations

SONT PRÉSENTS :

- M. Jean-François St-Onge, président
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- Mme Mary Deros, vice-présidente
Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension
- M. Maurice Cohen
Arrondissement de Saint-Laurent
- Mme Suzanne Decarie
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles
- M. Sylvain Lachance
Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension
- Mme Clementina Teti-Tomassi
Arrondissement de Montréal-Nord

SONT ABSENTS (absences motivées) :

- M. Ross Blackhurst
Arrondissement de Lasalle
- M. Frank Venneri
Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Assistance : 3 personnes

1. Ouverture

Le président, M. Jean-François St-Onge, souhaite la bienvenue aux personnes dans la salle et il présente les membres de la commission. Il rappelle le processus de consultation et explique le déroulement de la soirée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Mary Deros, appuyée par Mme Suzanne Decarie, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Recommandations de la commission

Le président, M. Jean-François St-Onge, fait lecture des recommandations de la commission :

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal doit offrir à ses citoyens un environnement

propre et sécuritaire;

CONSIDÉRANT les recommandations du groupe de travail sur la propreté et les nids-de-poule;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal peut intervenir afin de modifier les comportements problématiques de certains citoyens à l'égard de l'environnement et la propreté;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à la Ville de Montréal de revoir son organisation du travail et la réglementation en vigueur dans le but d'augmenter le niveau de propreté des domaines public et privé;

La commission

REMERCIE ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission;

Et fait les recommandations suivantes au conseil municipal :

R-1

Que la Ville de Montréal élabore, en collaboration avec les arrondissements, un programme de propreté cohérent avec la stratégie des 3R (réduire, recycler, réutiliser) et comportant les volets suivants : éducation du public, révision de l'organisation du travail et révision de la réglementation en vigueur.

Éducation du public

R-2

Que la Ville de Montréal se dote, en collaboration avec les arrondissements et en lien avec les réalités locales, d'un programme de propreté comportant un volet centralisé Éducation du public. Cette section aura pour mandat de concevoir des outils et campagnes de sensibilisation auprès de la population dans le but de modifier les comportements en regard des dépôts sauvages, de l'affichage sauvage et des graffitis, du non-respect des horaires de collecte et de la malpropreté sur les domaines public et privé.

R-3

Que la Ville de Montréal, dans ses messages et actions concernant la propreté, favorise et valorise l'implication citoyenne.

R-4

Que la Ville de Montréal accentue son partenariat avec les organismes mandataires du programme Éco-quartier et reconnaisse leur apport en incitant les arrondissements à bonifier les conventions et ententes de service qui les concernent.

R-5

Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, prévoit une campagne d'information et de sensibilisation dont l'objectif est de réduire le nombre de dépôts sauvages sur les berges du fleuve Saint-Laurent et de la Rivière-des-Prairies ainsi que dans les éco-territoires de l'agglomération.

R-6

Que la Ville de Montréal favorise, à l'exemple de la corvée annuelle du Mont-Royal, la mobilisation des citoyens aux corvées de nettoyage des berges et des éco-territoires et offre un soutien aux arrondissements concernés à l'occasion de ces activités.

Réglementation

CONSIDÉRANT que les actions de la Ville et celles de ses arrondissements gagnent à être harmonisées;

La commission recommande :

R-7

Que la Ville de Montréal, conjointement avec ses arrondissements, révise la réglementation actuelle afin qu'elle soit uniforme sur le territoire de la Ville.

R-8

Que la Ville de Montréal, conjointement avec ses arrondissements, revoit les modalités d'application de la réglementation afin de réduire les délais d'intervention et hausser le montant des contraventions. Il est également recommandé que la Ville sensibilise le système judiciaire au traitement de ces dossiers.

R-9

Que la Ville de Montréal intervienne auprès des commerçants afin que ceux-ci se conforment à la réglementation municipale concernant la gestion de leurs déchets, la mise en place de poubelles et la localisation de conteneurs fermés (déchets ou viandes non-comestibles) afin d'éviter le dépôt de rebuts dans les ruelles.

R-10

Que la Ville de Montréal intervienne auprès des propriétaires de terrains vagues afin de leur rappeler leurs responsabilités à l'égard du nettoyage et de l'entretien des terrains leur appartenant et les inciter à en limiter l'accès dans le but de réduire les dépôts sauvages.

R-11

Que la Ville de Montréal intervienne auprès des compagnies de chemins de fer afin que celles-ci respectent la réglementation concernant l'entretien des terrains.

R-12

Que la Ville de Montréal, conjointement avec ses arrondissements, augmente considérablement les amendes prévues pour les citoyens contrevenant à la réglementation à l'égard des dépôts sauvages.

R-13

Que la Ville de Montréal réglemente la distribution de la publicité ensachée sur son territoire afin que les citoyens aient l'obligation, pour recevoir ce type de publicité, de

se procurer une affichette auto-collante à cet effet. Cette mesure permettrait de réduire tant le nombre que le traitement des sacs laissés sur les domaines public et privé. Il est recommandé également de veiller à l'application de la réglementation concernant la distribution de publicité sur le domaine public et de prévoir le lieu précis de livraison de la publicité ensachée.

R-14

Que la Ville de Montréal pratique la tolérance zéro quant à l'application du règlement sur le recyclage.

Organisation du travail

R-15

Que la Ville de Montréal, conjointement avec ses arrondissements, revoit la tarification et les heures d'ouverture des éco-centres situés dans les arrondissements comptant un grand nombre de dépôts sauvages afin d'inciter les petits entrepreneurs à y déposer leurs rebuts de construction.

R-16

Que la Ville de Montréal, revoit sa prestation de services concernant la collecte des encombrants afin de disposer de ceux-ci promptement et en fonction des besoins locaux.

R-17

Que la Ville de Montréal, conjointement avec ses arrondissements, expérimente et évalue divers types de contenants pour la collecte sélective afin de retenir ceux qui permettront d'accroître le taux de participation tout en réduisant les inconvénients du bac ouvert.

R-18

Que la Ville de Montréal, au terme de l'exercice d'évaluation des bacs à recyclage, choisisse le contenant qui répond aux exigences de quantité selon les objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles et qui contribue à la propreté des domaines public et privé.

R-19

Que la Ville de Montréal, conjointement avec ses arrondissements, ait l'opportunité d'expérimenter divers modèles d'organisation du travail, de partage d'équipements et de mobilité de la main-d'oeuvre en vue d'améliorer la prestation de services.

R-20

Que la Ville de Montréal, en raison de la surcharge de travail démesurée occasionnée par le nettoyage lors d'événements publics, évalue la possibilité d'exiger des organisateurs d'événements leur collaboration au service de nettoyage durant la tenue de l'activité.

R-21

Que la Ville de Montréal incite ses arrondissements à établir une meilleure répartition des équipements sur le territoire de la Ville et appuie leurs efforts en vue d'améliorer les parcs d'équipements.

R-22

Que la Ville de Montréal revoit l'actuel modèle organisationnel de la gestion de l'entretien et de la réparation des équipements en collaboration avec les différents partenaires impliqués.

R-23

Que la Ville de Montréal, conjointement avec ses arrondissements, revoit l'organisation du travail en fonction d'activités précises de façon à pouvoir répondre aux urgences.

R-24

Que la Ville de Montréal prévoit des mesures particulières dans certains quartiers nécessitant, en raison de leur densité, leur diversité et de facteurs socio-économiques, davantage d'interventions au niveau de la propreté et qu'elle y alloue les crédits nécessaires.

Sur une proposition de M. Maurice Cohen, appuyée par Mme Mary Deros, les recommandations sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

4. Période de questions et commentaires des citoyens

Aucune intervention

5. Levée de l'assemblée

Le président, M. Jean-François St-Onge, remercie les personnes présentes et les membres de la commission.

Sur une proposition de Mme Mary Deros, appuyée par Mme Clementina Teti-Tomassi, la séance est levée à 19h30.

Jean-François St-Onge
Président

Nicole Paquette
Secrétaire-recherchiste